



Registre des certificats PEB



Registre des certificats PEB

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Certificat PEB

Données administratives

Numéro du certificat :		N° certificat :
20230516024946		Version du protocole :
16/09/2019		Version du logiciel de calcul :
Version du logiciel : 3.1.4		
Certificat établi le : 16/05/2023		
Validité maximale : 16/05/2033		
Bâtiment certifié comme : Appartement		
Année de construction : En ou après 1971		
Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le :		Permis obtenu le :
Inconnu		Référence du permis :
Inconnu		



Performance énergétique

CONSOMMATION SPÉCIFIQUE D'ÉNERGIE PRIMAIRE	CONS. SPÉCIFIQUE D'ÉNERGIE PRIMAIRE	282 kWh/m².an
--	-------------------------------------	---------------

Volume protégé :	346 m³	
Consommation théorique totale d'énergie :		Cons. totale d'énergie :
30 504 kWh/an		Surface de plancher chauffé :
Plancher chauffé :	108 m²	

A++ $E_{\text{spec}} \leq 0$

$0 < E_{\text{spec}} \leq 45$ **A+**

$45 < E_{\text{spec}} \leq 85$ **A**

$85 < E_{\text{spec}} \leq 170$ **B**

$170 < E_{\text{spec}} \leq 255$ **C**

$255 < E_{\text{spec}} \leq 340$ **D**

$340 < E_{\text{spec}} \leq 425$ **E**

$425 < E_{\text{spec}} \leq 510$ **F**

$E_{\text{spec}} > 510$ **G**

es PEB
entation 2010

ance moyenne
immobilier
en 2010

282

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

Besoins en chaleur du logement				
				
excessifs	élevés	moyens	faibles	minimes
Performance des installations de chauffage				
				
médiocre	insuffisante	satisfaisante	bonne	excellente
Performance des installations d'eau chaude sanitaire				
				
médiocre	insuffisante	satisfaisante	bonne	excellente
Système de ventilation				
				
absent	très partiel	partiel	incomplet	complet

Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm.

sol. photovolt.

biomasse

pompe à chaleur

cogénération

Performance énergétique - Evaluation



Besoins en chaleur du logement



18 445 kWh/an



Pertes de l'installation de chauffage



+

8 068 kWh/an



Besoins de chaleur pour produire l'eau chaude sanitaire (ECS) et pertes de l'installation



+

3 040 kWh/an



Consommation d'énergie des auxiliaires



+

381 kWh/an



Consommation d'énergie pour le refroidissement



+

0 kWh/an



Apports solaires thermiques pour l'ECS et/ou le chauffage



-

0 kWh/an



Consommation finale



=

29 933 kWh/an



Autoproduction d'électricité



-

0 kWh/an



Pertes de transformation des postes ci-dessus consommant de l'électricité



+

571 kWh/an



Pertes de transformation évitées grâce à l'autoproduction d'électricité



-

0 kWh/an



Consommation annuelle d'énergie primaire du logement



=

30 504 kWh/an

Surface de plancher chauffé

÷

108 m²

Consommation spécifique d'énergie primaire du logement (Espec)

255 < E_{spec} ≤ 340 D

=

282 kWh/m².an

Impact sur l'environnement

Émission annuelle de CO₂ du logement7 572 kg CO₂/an

Surface de plancher chauffé

÷

108 m²

Émissions spécifiques de CO2

=

70 kg CO2/m2.an



Pertes par les parois

PAROIS PRÉSENTANT UN TRÈS BON NIVEAU D'ISOLATION

PAROIS PRÉSENTANT UN TRÈS BON NIVEAU D'ISOLATION

La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014

Type	Dénomination	Surface	Justification
	Type Fenêtre		
	Dénomination TV Pvc		
	Surface 23,6 m²		
	Justification	Triple vitrage avec coating – Ug = 0.6 W/m².K Châssis PVC	
 Fenêtre	TV Pvc	23,6 m²	Triple vitrage avec coating – Ug = 0.6 W/m².K Châssis PVC

Type	Dénomination	Surface	Justification
	Type Fenêtre		
	Dénomination TV Pvc		
	Surface 23,6 m²		
	Justification	Triple vitrage avec coating – Ug = 0.6 W/m².K Châssis PVC	
 Fenêtre	TV Pvc	23,6 m²	Triple vitrage avec coating – Ug = 0.6 W/m².K Châssis PVC

PAROIS AVEC UN BON NIVEAU D'ISOLATION

PAROIS AVEC UN BON NIVEAU D'ISOLATION

La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010

AUCUNE

PAROIS AVEC ISOLATION INSUFFISANTE OU D'ÉPAISSEUR INCONNUE

PAROIS AVEC ISOLATION INSUFFISANTE OU D'ÉPAISSEUR INCONNUE

Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant)

AUCUNE

PAROIS SANS ISOLATION

PAROIS SANS ISOLATION

Recommandations : à isoler

Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Plancher		
Dénomination	Plancher sur cave avec ouv		
Surface	108,2 m ²		
Justification			
 Plancher	Plancher sur cave avec ouv	108,2 m ²	

Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Plancher		
Dénomination	Plancher sur cave avec ouv		
Surface	108,2 m ²		
Justification			
 Plancher	Plancher sur cave avec ouv	108,2 m ²	

PAROIS DONT LA PRÉSENCE D'ISOLATION EST INCONNUE

PAROIS DONT LA PRÉSENCE D'ISOLATION EST INCONNUE

Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant)

Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Mur		
Dénomination	Mur façade		
Surface	94,8 m ²		
Justification	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie		
 Mur	Mur façade	94,8 m ²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie

Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Mur		
Dénomination	Mur façade		
Surface	94,8 m ²		
Justification	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie		
 Mur	Mur façade	94,8 m ²	Présence inconnue d'un isolant de mur qui n'était pas visible lors de la visite et pour lequel aucune preuve acceptable n'a été fournie



Pertes par les fuites d'air

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

Non : valeur par défaut : 12 m³/h.m²

Recommandations :

L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.



Pertes par ventilation

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution
Système D avec récupération de chaleur	Non	
Ventilation à la demande	Non	
Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution	Non	
Diminution globale des pertes de ventilation	0 %	
Non	Non	Non
Diminution globale des pertes de ventilation		0 %
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution
Système D avec récupération de chaleur	Non	
Ventilation à la demande	Non	
Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution	Non	
Diminution globale des pertes de ventilation	0 %	
Non	Non	Non
Diminution globale des pertes de ventilation		0 %



Installations de chauffage

CHAUFFAGE CENTRAL COLLECTIF : CHAUFFAGE 1

CHAUFFAGE CENTRAL COLLECTIF : CHAUFFAGE 1

Chauffe 100 % du volume protégé

Chauffe 100 % du volume protégé

Production	Chaudière, mazout, À condensation, régulée en T° constante (chaudière maintenue constamment en température)
Distribution	Entre 2 et 10 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés
Emission / régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, manuelle Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, thermostatique Absence de thermostat d'ambiance décompte individualisé (calorimètres ou compteurs individuels)

Recommandations :

La régulation en température constante de la chaudière est très énergivore : elle maintient en permanence la chaudière à haute température ce qui entraîne des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de demander à un chauffagiste d'en étudier les possibilités d'amélioration. Une régulation climatique avec sonde extérieure est une solution optimale lorsqu'elle est techniquement réalisable.

Le certificateur a constaté que des conduites de chauffage situées en dehors des locaux chauffés ne sont pas isolées. Il est recommandé de les isoler afin d'éviter des déperditions de chaleur inutiles.

Il est recommandé d'équiper tous les radiateurs ou convecteurs de vannes thermostatiques. Celles-ci permettent d'obtenir un meilleur contrôle de la température intérieure dans chaque local (on évite de chauffer plus que nécessaire).

**Installations d'eau chaude sanitaire****EAU CHAUDE SANITAIRE 1****EAU CHAUDE SANITAIRE 1**

Production	Production avec stockage par chaudière, mazout, couplée au chauffage des locaux, régulée en T° constante (chaudière maintenue constamment en température), fabriquée après 1990
Distribution	Présence d'une boucle de circulation isolée Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 1 et 5 m de conduite

Recommandations :

Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moins 10 cm de laine minérale devrait envelopper le réservoir de stockage pour éviter des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.

**Système de ventilation**

Locaux secs		Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	
Chambre		aucun	
Chambre		aucun	
Séjour		aucun	
Bureau		aucun	
Locaux humides		Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)	
Cuisine		aucun	
Salle de bain		OER	
Toilette		OER	
Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
Chambre	aucun	Cuisine	aucun
Chambre	aucun	Salle de bain	OER
Séjour	aucun	Toilette	OER
Bureau	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des ouvertures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation :

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

Utilisation d'énergies renouvelables

	INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE	INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE
		NÉANT
	INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE
		NÉANT
	BIOMASSE	BIOMASSE
		NÉANT
	POMPE À CHALEUR	POMPE À CHALEUR
		NÉANT
	UNITÉ DE COGÉNÉRATION	UNITÉ DE COGÉNÉRATION
		NÉANT